

GUIDE D'UTILISATION DE LA MARQUE



«ATTENTION, TOUT LOGO NON CONFORME À CE GUIDE SERA TRAITÉ
COMME UN ÉCART LORS DE VOTRE SURVEILLANCE.»

Les règles du droit d'usage de la marque doivent être connues et impérativement respectées par la personne certifiée et par l'entité morale éventuelle qui l'embauche.

Ce document a pour but de vous aider dans l'utilisation concrète de la marque QUALIXPERT. Prenez bien en compte ces règles pour l'ensemble de votre communication dès lors que vous aurez obtenu votre certification !

La **SARL LCC** dont le siège social est **17 rue Borrel à Castres 81100**, a pour fonction de délivrer des certifications à des personnes physiques.

La marque **QUALIXPERT** est la propriété de la SARL LCC qui est la seule à autoriser tout éventuel droit d'usage de cette marque.

La marque **QUALIXPERT** est l'enseigne commerciale de LCC.

1 Toute personne autorisée à utiliser le logotype doit en respecter la charte graphique :

LE LOGO DOIT PRÉSENTER :

LA MARQUE **QUALIXPERT**

LE NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE CERTIFIÉE

LE N° DE LA CERTIFICATION

LA RÉFÉRENCE CLAIRE DU OU DES DOMAINES CERTIFIÉS

IL DOIT OBLIGATOIREMENT SUIVRE LES DONNÉES COLORIMÉTRIQUES SUIVANTES :



GRIS : Pantone Quadri couché DS 326-3 C

VERT : Pantone Quadri couché DS 298-3 C

L'USAGE DU LOGO :

Il ne peut être associé à tout autre logo ou élément qui pourrait être source de confusion pour le prescripteur ou le consommateur.

Il doit rester de taille inférieure au logo de l'entité morale.

Le logo doit rester lisible.

Le droit d'usage de la marque est utilisable uniquement pour la ou les spécialités certifiées.

Dans le cadre d'une communication associant des spécialités certifiées à d'autres spécialités (Piscine, Pollution des sols, PTZ et autres...), le certifié a obligation de distinguer clairement :

le ou les champs couverts par la certification, auquel il associe le droit d'usage.

Le ou les champs non couverts par la certification auquel il ne doit en aucun cas associer le droit d'usage.

(suite au verso)

Ce droit d'usage peut être utilisé sur tous supports papier, électronique, audio.

Pour toutes démarches commerciales, dès lors que ces dernières respectent les présentes règles générales.

Dans le cadre d'une publicité visuelle, en utilisant le logotype et les règles associées.

EXEMPLE D'UTILISATION :



M. Charles DURAND
Certificat n° C0011
Amiante Plomb Termites



M. Charles DURAND
Activités certifiées
disponible sur le site
www.qualixpert.com

EXEMPLE SUR UNE ENTÊTE DE RAPPORT

LOGO
PERSONNEL
DE
L'ENTREPRISE

CABINET D'EXPERTISES DUPONT DURAND

Rue de l'Expert
81100 CASTRES



M. DUPONT Durand
N° C 0000
Amiante-Plomb-Termites
DPE-Gaz-Electricité

CONSTAT D'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

2 Vos prescripteurs et clients doivent être impérativement informés de votre certification. Votre certificat pourra être affiché dans vos locaux, le logo Qualixpert sera présent sur vos rapports de diagnostics, les domaines certifiés seront facilement identifiables.

3 Vous êtes autorisé à utiliser ce logo pour votre communication, il ne remplace pas le logo de votre structure et ne peut être sur représenté.

4 Sanctions

En cas d'emploi abusif de la marque Qualixpert, la société LCC se réserve le droit d'intenter dans le cadre de la législation en vigueur toute action judiciaire qu'elle jugerait appropriée à l'encontre du contrevenant.

Le non respect du présent document peut entraîner le retrait du droit d'usage de la marque Qualixpert, le non respect d'un avertissement écrit pourra entraîner le retrait pur et simple de la certification. Le non paiement des frais de certification entraîne un retrait ou une suspension du droit d'usage de la marque.

5 Arrêt volontaire de l'activité ou retrait de certification

En cas de retrait ou d'arrêt volontaire, la personne devra tout mettre en œuvre dans un délai d'un mois à compter de la fin de sa certification pour faire disparaître les logos et les références à la certification de personne Qualixpert, mais également renvoyer à Qualixpert l'original du certificat qui en est sa propriété.

6 En cas de doutes ou pour tous les points non traités dans ce document, l'accord écrit de LCC est indispensable.

Christophe COUSSE
Directeur de Qualixpert